

N° 2002-198

11/ SUBVENTION A LA M.J.C. DU MONT SAINT-MICHEL

Rapporteur : Mme SHAJER

La M.J.C. du Mont Saint-Michel a organisé, le 22 septembre dernier une fête de quartier. Elle sollicite à cette occasion une subvention de 1.000 € de la Ville, pour l'aider à équilibrer son budget.

Il nous est proposé de répondre favorablement à cette demande qui sera financée dans le cadre des crédits "Politique de la Ville".

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande formulée par le Président de la M.J.C. du Mont Saint-Michel,

VU l'avis favorable de la Commission Politique de la Ville du 11 septembre 2002,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 15 octobre 2002,

OUI l'exposé qui précède,

DECIDE d'accorder une subvention de 1.000 € à la M.J.C. du Mont Saint-Michel ;

DIT que la dépense sera prélevée sur les crédits réservés à cet effet, sous fonction 92-824, compte nature 657-4, opération 02.2003.00.

**Le Rapporteur,
Signé : Mme SHAJER**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal par 38 voix pour et 2 voix contre,

Mme BLOT et M. POMMIER ne prenant pas part au vote,

Prend une délibération conforme.

Copie certifiée conforme par le Député-Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération sera affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

LE DEPUTE-MAIRE
Signé : Bruno BOURG BROC
Certifié exécutoire compte
tenu de la réception à la Préfecture le
30/10/2002
et de la date de publication le **29/10/ 2002**

**Pour le Maire, par délégation,
le Directeur Général**



Eric AMELINE